**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

**Band:** - (2009) **Heft:** 241-242

Artikel: Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 26, La légion suisse de

Napoléon III

Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-849540

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Ces Suisses qui ont créé la France (XXVI)

# La légion suisse de Napoléon III

Il est d'usage de dire que le service de France prit fin officiellement en France en 1830. Nous avons vu dans un article précédent qu'il n'en était rien en dehors de sa forme dite capitulée<sup>1</sup>. Mais les Suisses n'en jouèrent pas moins les prolongations dans une unité qui leur était exclusivement destinée et ce, un quart de siècle après la disparition officielle du service auxiliaire de France<sup>2</sup>.

/ « impérial combourgeois », autrefois officier thurgovien, chercha peu après son arrivée sur le trône impérial à reconstituer le service des Suisses en France, avec le concours du général Dufour. Il ne faut pas oublier que selon lui, l'empire c'est la paix. Il faut économiser le sang des Français, traumatisés par l'hécatombe des guerres napoléoniennes, qui vont être entraînés dans la guerre de Crimée, en 1854-1855, où s'illustra la 1<sup>re</sup> Légion étrangère. Imitant son oncle, Napoléon III voulait par-dessus tout des Suisses. Pour pallier l'immobilisation de nombreuses troupes françaises, dont faisaient partie les deux seuls régiments de la Légion étrangère, Napoléon III décida par décret impérial en date du

Louis-Napoléon Bonaparte,
citoyen suisse et capitaine d'arrillerie de l'armée fédérale

Louis-Napoléon Bonaparte

17 janvier 1855, d'instituer une 2e Légion étrangère, surnommée « Légion suisse », qui comprendrait deux régiments de ligne et un bataillon de tirailleurs et composée uniquement d'engagés suisses. Celle-ci représente la dernière tentative française d'employer un corps de recrutement entièrement helvétique. Curieusement, il n'est pas question de la Légion suisse dans le Dictionnaire historique suisse (DHS). Pour parvenir à établir sa « Légion suisse », il fallait à l'empereur des Français la caution d'une célébrité dans son pays, capable de légitimer la création de cette unité. Il la trouva paradoxalement en la personne d'un récent pourfendeur des capitulations militaires. Johann-Ulrich Ochsenbein (1811-1890), de Nidau, ne se contenta pas d'être un des pères fondateurs de la Suisse moderne en 1848, membre du premier Conseil fédéral, puisqu'il servit ensuite en France comme général de division, gouverneur de Lyon le 22 janvier 1871. Il fut le dernier général étranger qui ait figuré sur les contrôles de l'armée française. Il se peut gu'une amitié ait lié le futur Napoléon III et l'officier suisse Ochsenbein, mais rien n'a été démontré à ce sujet. Le colonel Ochsenbein rompt avec l'armée suisse après avoir subi un cruel échec aux élections fédérales dans son pays. Il ne sera jamais président de la Confédération! Colonel en 1846, commandant en chef des troupes bernoises, colonel fédéral d'état-major en 1848, puis chef du Département militaire fédéral jusqu'en 1854, il donna alors à l'armée suisse une instruction et une puissance

d'unité qu'elle n'avait jamais eues auparavant. Mais cet officier tempétueux et ayant des goûts d'aventures, dégoûté par l'instabilité des carrières politiques se décida à quitter ses fonctions et à demander un commandement dans un corps étranger. Après de nombreuses tergiversations, il fut récupéré par la France grâce à la ténacité de Napoléon III qui évita ainsi de le voir prendre le commandement du corps suisse que l'Angleterre avait déjà formé pour la guerre de Crimée, « l'anglo-swiss Légion » composée de deux régiments qui n'y prirent du reste aucune part active.

Dans son message d'adieu à l'armée suisse, le 14 décembre 1854, le colonel Ochsenbein ne mangua pas de s'en prendre à ceux qui sapaient les fondements de l'armée et d'ajouter : « Bien que je quitte la sphère d'action qui m'était assignée, je ne cesserai cependant point de vouer mon attention au militaire en général et tout mon attachement à l'armée. » Ayant eu du mal à se séparer de ses anciens camarades officiers suisses, il en emmena plusieurs avec lui en France dont son fils. Par la suite il fut même accusé d'avoir entraîné avec lui une partie de la jeunesse suisse, mais plus tard il rejettera les accusations d'émigration et d'enrôlements illicites.

<sup>1</sup> Voir « Ces Suisses qui ont créé la France » (XXII) : « Les Suisses et la Légion étrangère en Algérie » in Suisse Magazine, n° 233/234, janvier-février 2009, p. 10-12.

p. 10-12.
<sup>2</sup> Voir à ce sujet Evelyne Maradan, *Les Suisses et la Légion étrangère de 1831 à 1861*, Marsens 1987.

#### Général de l'armée française

Promu général de brigade dans l'armée française à titre étranger, Ochsenbein fut nommé par décret impérial en date du 17 janvier 1855 au commandement de la 2<sup>e</sup> Légion étrangère après avoir dissuadé l'empereur de l'appeler « Légion suisse », car ayant été chef du Département militaire fédéral, il voulait éviter de se mettre personnellement sous quelque rapport que ce soit en opposition directe avec les lois suisses qui interdisaient soit les capitulations soit même le recrutement dans certains cantons. Il approuva donc le projet d'appeler « 2° brigade étrangère » ce nouveau corps, la 1<sup>re</sup> étant en Crimée. Il négocia rudement sa participation. Nommé général de brigade, son rôle était de former un corps de 9 600 hommes comprenant, comme les régiments suisses de la Restauration, une unité d'artillerie qui serait assimilée à la Légion étrangère. S'appuyant sur le projet initial de son compatriote bernois Bloesch, il demanda d'accorder des concessions en Algérie aux hommes libérés du service militaire car l'opinion suisse s'intéressait beaucoup à la colonisation3.



Johann-Ulrich Ochsenbein

### L'uniforme des derniers Suisses de France



Par tradition, les troupes suisses au service de la France ayant porté un uniforme d'une couleur particulière, les légionnaires et les officiers de cette brigade furent habillés de drap vert au lieu de drap bleu. L'uniforme de l'éphémère 2º Légion étrangère, dite Légion suisse, se composait d'une vareuse verte et d'un pantalon garance. Le général Ochsenbein portait lui-même l'uniforme de général français, mais de couleur verte. Cet uniforme est conservé au musée de Berne. Vert et rouge deviendront les couleurs officielles de la Légion étrangère. Et oui, les couleurs de la Légion ont été héritées des Suisses de la 2º Légion (1855) qui tinrent à conserver leurs couleurs distinctives, le rouge et le vert. Les épaulettes sont portées seulement sur la tenue de parade et de couleur verte et rouge devenue définitive (après plusieurs interruptions) à partir de 1946. En tant que commandant de cette 2º brigade étrangère, Ochsenbein résidait à Besançon depuis mars 1855 où était installé un bureau de recrutement qui ne pouvait pas, compte tenu de la loi suisse, se trouver sur le territoire helvétique. Les bureaux centraux d'admission étaient à Besançon, Langres4 et Auxonne. Les colonels Bonaventure Meyer de Soleure (1804-1865) d'Olten et Benno de Caprez, Grison, commandaient ces deux régiments subdivisés en deux

bataillons de quatre compagnies chacun. Ce n'était guère les premiers venus. Meyer servit à plusieurs reprises dans la Légion depuis 1831 et commanda le premier régiment de 1854 à 1858. Il devient citoyen français en 1842, ce qui ne l'empêcha pas d'être aussi en Suisse colonel et inspecteur de la milice de Soleure, colonel EMG et officier instructeur à Thoune (1851-1853)5. Le Grison Caprez commandait déjà le 2e régiment de la Légion étrangère (1851-1855). Granet-Lacroix de Chabrières (1807-1859) placé à la tête du 2<sup>e</sup> Régiment de la 2<sup>e</sup> Légion étrangère formé à Besançon en février 1855, permuta le 29 mai de la même année avec le colonel de Caprez, commandant le 2<sup>e</sup> Régiment étranger de la 1<sup>re</sup> Légion étrangère. Granet-Lacroix de Chabrières commanda le 2e régiment étranger de 1856 à 1859. Que du beau monde par conséquent pour commander la Légion suisse!

La formation de cette unité nationale exigeait de nombreuses créations d'emplois d'officiers à titre étranger et de nationalité suisse. C'est ainsi que neuf sous-officiers suisses furent promus sous-lieutenants, que trente-cinq officiers suisses et plusieurs officiers supérieurs dont un général, furent nommés à titre étranger. On ne parvint jamais à lever deux régiments. Cette Légion suisse fut un échec, malgré la prime d'engagement de 20 francs par année de service. Le Conseil fédéral, d'où Ochsenbein venait d'être éjecté, n'apprécia pas du tout la levée de cette Légion qui portait atteinte à la neutralité suisse. Les autorités suisses contrecarrèrent ce recrutement. Le 28 juin 1855, un certain Charles Favre, pintier à Sainte-Croix et « embaucheur militaire étranger » est arrêté6. Et le gouvernement vaudois peut déclarer le 31 juillet 1855: « Jusqu'ici nous n'avons que trois officiers appartenant à nos milices qui aient pris du service dans les Légions étrangères. Quant aux sousofficiers et soldats, il y en a très peu qui

<sup>3</sup> Cf. *Képi blanc*, février 1975, p. 29-30. Voir aussi *Képi blanc* de février, mars et avril 1975.

<sup>5</sup> A. Merz, « Oberst Bonaventur Meyer », in *Oltner Njbl.*, 20, 1962, 26 s.

Archives fédérales, Berne, E 2/2344.

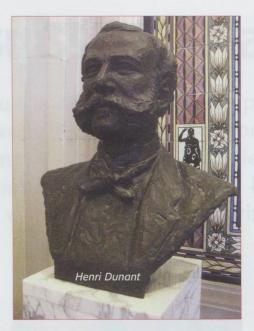
<sup>\*</sup> Voir l'article sur le bataillon du 2° régiment de la deuxième Légion (« Légion suisse ») à Langres [1855-56] in *Bulletin de la société historique et archéologique de Langres*, 3° trimestre 1981.

## Les Suisses qui ont créé la France (XXVI)

> aient pris du service ». Les Suisses ne tenaient guère à se rendre en Crimée où la Légion souffrait beaucoup. Les deux régiments de Légion participent, au sein de la « Brigade étrangère », aux batailles de l'Alma, le 20 septembre 1854 et au siège de Sébastopol durant l'hiver 1854-1855. Le manque d'équipement est particulièrement éprouvant et le choléra frappe le corps expéditionnaire. Néanmoins, les ventres de cuir (surnom donné aux légionnaires par les Russes en raison de leur cartouchière sur le ventre), se comportent admirablement. Mais le recrutement n'étant pas suffisant, les deux unités engagées en Crimée sont licenciées à la fin du conflit. Le nombre des engagés suisses fut assez faible et leur qualité peu intéressante. De plus la guerre étant pratiquement terminée en Crimée, l'armée française avait tendance à revenir à des effectifs du temps de paix, comme ce fut souvent le cas. C'est pourquoi cette 2º Légion était condamnée à disparaître et le décret du 16 avril 1856 réorganisant les deux Légions mettait fin à son existence éphémère. Rentrant de Crimée la 1<sup>re</sup> brigade étrangère forma le 2e Étranger et les maigres unités de la 2º brigade étrangère donnèrent naissance au 1er Étranger. On essaya de sauver ce qui pouvait l'être en instituant ce 1er régiment étranger créé le 16 avril 1856 pour remplacer la seconde Légion, tandis que la 1<sup>re</sup> Légion formait le 2e régiment étranger, composé de deux bataillons et de huit compagnies. En juin 1856, la 2e Légion est effectivement transformée en 1er régiment étranger qu'on continua à appeler régiment suisse jusqu'en 1859. « La Légion dite suisse contribue aussi à la construction de routes, de canaux et du fort Napo-

La bataille de Solférino





léon. Compte tenu de la difficulté à trouver des recrues en Suisse, il perdit sa nationalité et réduisit son effectif au point que le gouvernement dut le dissoudre et incorporer ce qui en restait dans le second régiment »7. Cette réorganisation de 1856 entraîna le licenciement de 17 officiers. Ochsenbein se retire et quitte alors discrètement la France sous couvert d'une permission obtenue le 4 avril 1856. Le premier régiment étranger, l'unique troupe suisse qui existait alors officiellement en France, fut placé sous les ordres du colonel Meyer et envoyé en Algérie en 1856 où il contribua, avec le second, à la conquête de la Kabylie. En 1859, les Suisses participèrent à la campagne d'Italie, à peine 600 hommes, soit tout ce qui reste de la deuxième Légion, ou Légion suisse. Le 4 juin, le régiment combat à Magenta. Le 24 juin, les Légionnaires se heurtent aux Autrichiens en arrivant à la tour de Solférino. La bataille restera dans les mémoires comme ayant été le déclencheur de la

> création de la Croix-Rouge par un civil genevois Henry Dunant (1828-1910). Il y eut donc des Suisses à Solférino, et pas seulement comme témoins et secouristes. Le 14 août, avant de repartir pour l'Algérie, le 2e Étranger défile devant l'Empereur. C'est la première

fois que la Légion défile à Paris. Le 14 octobre 1859, le 1er régiment est incorporé au second, après avoir participé à la campagne d'Italie.

#### Une dernière fois au service de France

Quant à Ochsenbein, il obtint la nationalité française le 31 octobre 1860 et quelques jours après la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, un passeport suisse lui fut encore délivré le 27 juillet 1870 par le canton de Berne pour se rendre en France, sur lequel figurait sa qualité de général français. Rappelé en service le 22 janvier 1871 en tant que général de division au titre auxiliaire, il reçut l'ordre le 5 février de se rendre en Suisse pour visiter les militaires français de l'armée de l'Est qui v étaient internés. De retour en France, il se vit confier par décision du ministre de la Guerre en date du 15 février 1871 le commandement à Bourg-en-Bresse des troupes qui, avant lui, avaient été sous les ordres du général Pélissier.

À la suite de l'armistice de Versailles du 28 janvier 1871, le général Ochsenbein fut licencié le 15 mars et fait chevalier de la Légion d'honneur le 5 mai. De retour en Suisse, il vécut comme propriétaire terrien dans les environs de Nidau et intervint dans les luttes politiques en attaquant par ses écrits les chefs radicaux du canton de Berne et de la Suisse. Dans sa vieillesse il continua à jouer un rôle dans le parti du peuple, mais fut alors frappé durement par le destin quand, lors d'un accident de chasse, il atteignit mortellement son épouse. Oublié de tous il mourut le 3 novembre 1890. Cependant dans l'avis de décès, paru dans la Berner Volkszeitung, il fut présenté comme général et non comme conseiller fédéral. Encore une victime de la Damnatio memoriae.

#### ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE

En partenariat avec les archives de la Ville de Fribourg/CH et le Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison.

Jean-François Rouiller, Les Suisses célèbres à la Légion étrangère, Romont 1991.